

Contrat de ville du Tampon 2015-2022

Appel à projets Politique de la ville 2021

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 26 février 2020 à 11H30.

Afin de vous accompagner à la formalisation du projet et/ou du dossier, **une information collective est organisée le jeudi 18 février 2021 à 14h00 au sein de la Direction cohésion sociale- politique de la ville** de la Mairie du Tampon
au 137 avenue de l'Europe - ZAC Paul Badre - 97430 Le Tampon.

Inscription préalable obligatoire au regard du contexte covid au 0262 59 39 85

Les quartiers prioritaires du Tampon

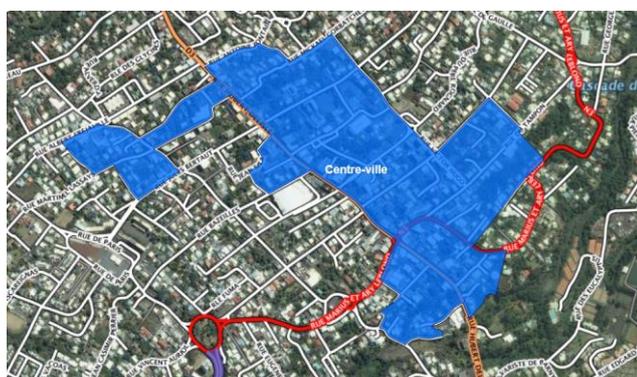
Les actions du contrat de ville sont mises en œuvre dans un périmètre unique d'intervention : le quartier prioritaire de la politique de la ville ou quartiers prioritaires, selon un critère simple et objectif de concentration urbaine de pauvreté.

La liste des communes d'outre-mer comprenant des quartiers prioritaires a été publiée le 30 décembre 2014. **Au Tampon 4 quartiers ont été retenus : le Centre-ville, les Araucarias, la Châtoire et Trois-Mares.**

Quelques chiffres

Nom du quartier	Population concernée	Revenu médian (seuil de bas revenus de l'unité urbaine = 7900 €/an)	Densité (habitants/km ²)
Centre-Ville	1260 personnes	7200 €	4447 hab/km ²
Les Araucarias	2270 personnes	4600 €	8710 hab/km ²
La Châtoire	2070 personnes	4000 €	8188 hab/km ²
Les Trois-Mares	1370 personnes	7200 €	5334 hab/km ²

Cartographie



Le Centre-Ville



Les Araucarias



La Châtoire



Les Trois-Mares

Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Généralités	<p>Chaque dossier complet donnera lieu à un examen en comité technique multi-partenarial qui fixera son appréciation quant à la pertinence des projets proposés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conforme aux enjeux et orientations du Contrat de ville- Répond aux besoins d'un ou de plusieurs QPV de la ville- Adéquation et équilibre du budget pour la mise en œuvre de l'action, du projet.- Mobilise le droit commun et /ou auto financement <p>Le projet doit être présenté de manière simple et lisible :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mise en adéquation des besoins - enjeux - publics visés - quartier (s)- Pertinence des indicateurs :<ul style="list-style-type: none">✓ Qualitatifs (ex : situation de la personne avant et après l'action)✓ Quantitatifs (ex : nombre de personnes présentes)✓ Impact sur le quartier et/ou les participants
Critères d'éligibilité	<p>Ce contrat de ville est piloté par la commune du Tampon en lien avec les partenaires signataires de l'accord cadre. Vous pouvez retrouver l'intégralité de l'accord cadre lien : http://i.ville.gouv.fr/index.php/reference/12451</p> <p>Cet accord cadre fixe les modalités d'exécution du contrat de ville sur la période de 2015 à 2020. Suite à la rédaction des Protocoles d'Engagements Réciproques et Renforcés (<i>PERR en annexe</i>) en 2019, le Contrat de Ville se voit proroger jusqu'en 2022, en réaffirmant les objectifs cités dans l'accord cadre tout en renforçant son intervention sur les thématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Développement économique, emploi, insertion- Cohésion sociale- Santé <p>Seront privilégiés les projets répondant aux objectifs ciblés dans le tableau « Priorités des partenaires du contrat de ville ». en 2021. Eu égard aux ateliers thématiques réalisés avec les partenaires du contrat de ville et les acteurs de proximité, des axes forts ont été mis en exergue pour 2021, à savoir :</p> <p>Le développement d'actions</p> <ul style="list-style-type: none">- en faveur des adolescents avec une attention particulière qui devra être porté sur le relais de communication et d'information en faveur de ce public,- à destination des personnes âgées afin de rompre l'isolement,- avec comme support le sport et la culture comme levier en faveur d'une approche globale des habitants,- afin de lutter contre la fracture numérique,- d'accompagner la réussite éducative (aide aux devoirs, parentalité, etc),- sur le développement de la confiance en soi et un travail autour de la posture avec comme objectif de lever les freins à l'insertion,- autour de la santé et de la problématique des addictions en particulier (alcool, chimique mais également les écrans etc),- dans le champ de l'interculturalité,- créateur de lien social, <p><i>Le détail des orientations figure dans le tableau en annexe.</i></p>

Quartiers concernés	<ul style="list-style-type: none">- Centre-Ville- Les Araucarias- La Châtoire- Trois-Mars <p>Pour vérifier l'éligibilité de votre périmètre d'action : https://sig.ville.gouv.fr/</p>
Public	<p>L'action proposée doit avoir comme bénéficiaires les habitants des quartiers prioritaires listés ci-dessus.</p> <p>Les projets financés peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition que leurs bénéficiaires résident dans les quartiers prioritaires (OBLIGATOIRE). Les co-financements peuvent néanmoins permettre de s'adresser à un public plus large et sont encouragés.</p>

Procédure

Pour un même projet, plusieurs partenaires peuvent être conjointement sollicités (Etat, commune, Département, Région, CAF, CASUD, bailleurs sociaux, etc.).

Il conviendra de faire apparaître les demandes dans le budget sur les lignes correspondantes sur la fiche synthèse et sur le Cerfa 12156*05.

S'agissant de l'appel à projets « Politique de la ville », les demandes de subventions seront déposées à la Direction de la Cohésion sociale - Politique de la Ville – 137 de l'Europe - ZAC Paul Badre - 97430 Le Tampon. Tel : 0262 59 39 85.

Composition de votre dossier :

- **Formulaire de demande de subvention Cerfa 12156*05 accompagnées de la fiche de synthèse** ci-jointe,
- Ainsi que les pièces administratives suivantes :

Pour les nouvelles structures :

- Statuts de votre association
- Derniers PV AG
- Liste des membres de votre bureau
- Avis Insee (récent : moins de 3 mois)
- Parution au JO
- Récépissé de déclaration en sous-préfecture
- Attestations assurances, attestations régularité auprès de la CGSS et CRC si structure employeuse
- RIB

Pour les structures émergeant au dispositif Contrat de ville

- Derniers PV AG
- Liste des membres de votre bureau
- Avis Insee (récent moins de 3 mois)
- Attestations assurances, attestations régularité auprès de la CGSS et CRC si structure employeuse Si changement de bureau, d'objet, de siège sociale, de banque Récépissé Sous-préfecture
- Procès-verbal actant du /des changements
- RIB

Les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires ne seront pas instruits. L'adresse sur le RIB et l'avis INSEE doivent être la même.

Les dossiers de demandes de financement aux autres partenaires doivent se faire auprès de leurs services.

Les projets en reconduction

devront être accompagnés d'un bilan intermédiaire / ou final des actions financées en 2020 (compte rendu qualitatif et financier renseigné en format traitement de texte. Il est rappelé que les subventions accordées aux actions reconduites ne sont versées que sous réserve de l'examen du bilan, dans toutes ses composantes (bilan financier, bilan quantitatif, et qualitatif). Les signataires du Contrat de ville sont en effet en droit de réajuster et / ou de refuser leur soutien à un projet dont le bilan qualitatif et financier ne serait pas présenté ou ne permettrait pas d'évaluer la réalisation de l'action ou l'intérêt pour les habitants des quartiers prioritaires de l'action financée en 2020.

En cas de renouvellement de l'action financée en année N-1, un bilan définitif (quantitatif et qualitatif) devra être transmis au plus tard la 30 juin de l'année N (si aucune demande de prorogation n'a été formulée auprès des services de l'Etat).

Instances

1 ère Etape : Comité technique

Les projets seront examinés lors de cette instance par les équipes contrat de ville et les partenaires institutionnels et les services de l'Etat. Elle permet de vérifier leur éligibilité au regard des objectifs stratégiques du Contrat de ville, leur faisabilité financière et les indicateurs retenus pour l'évaluation des actions.

	<p>Le comité technique se déroulera le 03 mars 202 à la salle d'animation de la ZAC P. Badré entre 09h30 et 12h00.</p> <p>A cette occasion, chaque porteur sera convié afin de présenter son ou ses projets devant le comité.</p> <p>Le porteur disposera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 minutes de présentation du projet et de sa pertinence en lien avec les objectifs du contrat de ville - 5 minutes de questions-réponses avec les membres du comité. <p><u>2ème Etape : Comité de pilotage</u></p> <p>Les actions validées en comité technique feront l'objet d'une validation lors du comité de pilotage réunissant tous les partenaires signataires du Contrat de Ville. A l'issu du comité de pilotage, la décision définitive sera notifiée au porteur de projet. Selon les financeurs, les subventions sont ensuite versées selon leurs propres modalités.</p>
<p>Les exclusions des appels à projets</p>	<p>1. <u>Les projets exclus de l'appel à projets :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide aux porteurs de projet pour leur fonctionnement annuel ou leurs activités récurrentes. - Les projets à caractère commercial, religieux, politique ou syndical. <input type="checkbox"/> Les projets sur le temps scolaire (temps de la classe et des récréations). <p>2. <u>Les dépenses exclues des dépenses éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses d'investissement. - Les valorisations des apports en nature et du bénévolat. - Les dépenses liées au fonctionnement permanent de la structure du porteur.

<p>Évaluation, bilan et communication</p>	<p>Conformément aux termes de la décision attributive de financement ou de la convention, l'envoi du compte-rendu de l'action est obligatoire (saisie en ligne sur le site de l'ANCT et/ou dépôt des pièces demandées par la convention d'attribution de subvention établie par la Ville du Tampon).</p> <p>Le non-respect de cet engagement donne lieu à un ordre de reversement de la subvention.</p> <p>Conformément au contrat de Ville 2015-2022, une fois par an, la Ville et l'Etat présenteront aux conseils citoyens un bilan des actions engagées localement, au sein des quartiers, grâce aux financements de la politique de la ville, et notamment via l'appel à projets. Toute action ayant bénéficié d'une subvention pourra faire l'objet d'une évaluation. En cas de financement de votre action, vous devrez mentionner dans toutes vos communications la participation de la ville du Tampon et/ou de l'Etat à votre projet.</p> <p>En cas d'évolution du projet en cours d'année (contexte sanitaire, évolution du projet dû au public ciblé ...), le porteur devra présenter le projet mis à jour et obtenir l'accord préalable de la Politique de la ville avant sa mise en oeuvre.</p>
<p>Dépôt de dossier</p>	<p>La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 26 février 2020 à 11H30.</p> <p>Dépôt du dossier</p> <p>- en main propre à la direction de la cohésion sociale contre récépissé</p> <p>Ou par mail à veronique.morel@mairie-tampon.fr</p> <p>Afin de vous accompagner à la formalisation du projet et/ou du dossier, une information collective est organisée le jeudi 18 février 2021 à 14h00 au sein de la Direction cohésion sociale- politique de la ville de la Mairie du Tampon au 137 avenue de l'Europe - ZAC Paul Badre - 97430 Le Tampon.</p> <p><u>Inscription préalable obligatoire au regard du contexte covid au 0262 59 39 85</u></p> <p>Contacts : Direction de la Cohésion Sociale : 0262 59 39 85</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Directrice- Laetitia LATCHOUMANE- QUOEURNAT ○ Chef de projet – QPV Centre-ville et Trois Mares- Fanny MEZINO- 0262 59 39 88 ○ Chef de projet- QPV Araucarias et Châtoire Willy DEBESE- 0262 59 39 89



Contrat de ville du Tampon 2015/2022

FICHE DE SYNTHÈSE

Organisme demandeur :				
Intitulé du projet :				
Type de subvention :	<input type="checkbox"/> nouvelle		<input type="checkbox"/> reconduction	
Déposez-vous plusieurs demandes de subventions pour 2021 dans le cadre de cet appel à projets :	<input type="checkbox"/> oui Si oui, merci de préciser combien :		<input type="checkbox"/> non	
Indiquez le quartier prioritaire concerné par l'action :	<input type="checkbox"/> Centre-Ville	<input type="checkbox"/> Araucarias	<input type="checkbox"/> Trois-Mares	<input type="checkbox"/> Châtoire
Indiquez le pilier dans lequel s'inscrit votre action :	<input type="checkbox"/> Cohésion sociale	<input type="checkbox"/> Emploi et développement économique	<input type="checkbox"/> Citoyenneté et Valeurs de la République	<input type="checkbox"/> Cadre de vie et renouvellement urbain
Indiquez l'orientation stratégique dans laquelle s'inscrit votre action :				
Décliner l'objectif opérationnel dans laquelle s'inscrit votre action :				
Indiquez si votre action concourt à répondre à l'un ou plusieurs de ces objectifs transversaux dans les quartiers prioritaires :	<input type="checkbox"/> Jeunesse	<input type="checkbox"/> Lutte contre les discriminations	<input type="checkbox"/> Egalité femmes/hommes	<input type="checkbox"/> La participation des habitants
Décrivez votre action :				

<p>A quel besoin pressenti répond votre action ? :</p>	
<p>Les objectifs :</p>	
<p>Le contenu :</p>	
<p>Les partenaires :</p>	
<p>Public bénéficiaire <i>(La mobilisation du public doit faire l'objet d'une attention particulière par le porteur de l'action)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Nombre de bénéficiaires:</p> <p><input type="checkbox"/> Tranches d'âge :</p> <p>0 – 11 ans :</p> <p>12-15 ans :</p> <p>16-25 ans :</p> <p>25-49 ans :</p> <p>50 ans et + :</p>
<p>Les moyens humains intervenant sur l'action <i>(Qualité des intervenants (diplôme, certificat professionnel etc.)</i></p>	
<p>Mise en œuvre de l'action :</p>	<p><input type="checkbox"/> : Calendrier et/ou dates de réalisation :</p> <p><input type="checkbox"/> Le nombre de séances et la durée (<i>Nbre de bénéficiaire par séance</i>),</p>
<p>Les moyens logistiques sollicités :</p>	<p><input type="checkbox"/> : Les besoins logistiques (salle communale, terrain de sport, etc) :</p>

<p>Les indicateurs d'évaluation de l'action (<u>mesurables</u>):</p>						
<p>La demande de subvention : <i>(il conviendra de préciser le coût horaire des intervenants et de le mettre en corrélation avec le niveau de diplômes Si celui-ci est salarié, précisé s'il bénéficie d'un contrat financé par l'Etat)</i></p>	<p>Le porteur de projet doit préciser le montant de subvention qu'il sollicite à la fois auprès de l'Etat et auprès du Contrat de Ville. Le budget prévisionnel doit comporter l'ensemble des co-financeurs du projet, et le cas échéant, les subventions demandées aux autres financeurs.</p> <p>Coût total de l'action :€</p>					
	<p>Les co-financeurs (obligatoires) :</p>					
	<p>Etat</p>	<p>Commune</p>	<p>Département</p>	<p>Région</p>	<p>CAF</p>	<p>Autres (à préciser)</p>
	<p>..... €</p>	<p>..... €</p>	<p>..... €</p>	<p>..... €</p>	<p>..... €</p>	<p>..... €</p>

Priorités des partenaires du contrat de ville

Pilier développement économique et emploi		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Former, informer et professionnaliser	Travailler à l'amélioration du parcours d'insertion socio-professionnelle des habitants	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le dispositif éducateur de rue - Améliorer l'employabilité des habitants - Mieux promouvoir la mobilité - Accroître les étapes de mise en situation de travail - Adapter les actions en fonction des publics et des territoires : visite d'entreprises, ateliers de valorisation de l'image de soi (mercredi QPV)....
Développer les compétences des habitants des quartiers prioritaires les plus vulnérables sur le marché du travail	Prioriser l'accès des habitants des quartiers politique de la ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la part des résidents en quartiers politique de la ville bénéficiaires d'un accompagnement au titre du PLIE, de la garantie jeune, d'un accompagnement renforcé de la mission locale ou d'une formation dispensée en école de la 2ème chance - améliorer le repérage des publics dit invisibles et continuer le travail partenarial - Promouvoir la candidature des jeunes sans qualification ou ayant peu de qualification issus des quartiers prioritaires, sur des emplois leur permettant d'acquérir des compétences, voire une qualification en vue d'une insertion durable dans l'emploi. - Construire son parcours de formation, travailler sur les sorties après le dispositif PEC, - Mettre en place une fiche technique « pas à pas » pour accompagner les structures (associations, entreprises...) afin de remplir les demandes et notamment sur le volet formation - Partir des besoins des demandeurs d'emploi afin de construire son parcours et non pas l'inverse.
Encourager le dialogue social territorial	Favoriser les collaborations territoriales avec les entreprises, les branches professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser des objectifs avec les entreprises privées et les employeurs publics, - Organiser trois regroupements d'entreprises en 2020 - Sensibilisation des jeunes de 3^{ème}, - Développer les dispositifs Gadiamb, PAQTE, emplois francs... - Faire venir les entreprises dans les quartiers prioritaires.
Affirmer l'économie sociale et solidaire comme levier de développement local	Favoriser le développement de structures et de projets	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les clauses sociales d'insertion, - Former à l'économie sociale et solidaire, - Favoriser la connaissance et le développement de l'ESS, - Repérer les structures (SIAE) pour orienter et recruter sur les quartiers prioritaires, - TAPAJ - développer le travail alternatif et autres formes d'économie plurielles, - Développement d'une structure de territoire.
Se doter d'outils partagés d'analyse statistique et d'observation ainsi que de temps et de lieux de partage de l'information	Mieux connaître les besoins des employeurs du territoire et des filières Elaborer des stratégies de développement économique local	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la coopération entre les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de l'insertion, et les entreprises du territoire, - Mobiliser les offres de service des acteurs de l'emploi local. - Anticiper les besoins de recrutement et de sous-traitance avec des formations adaptées et innovantes bénéficiant aux habitants des quartiers en lien avec les acteurs de l'emploi <ul style="list-style-type: none"> - consolider le processus existants entre pôle emploi et la mairie afin d'identifier en amont les besoins en terme d'emploi, - à développer avec les entreprises et la Casud notamment,

Favoriser la création d'activité des habitants des quartiers prioritaires	Mieux mobiliser les dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> -Soutenir les structures qui suscitent et accompagnent les projets portés par les habitants des quartiers, avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat collectif des femmes -Simplifier et rendre visibles les aides à l'entrepreneuriat -Cibler les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires dans les conventions conclues avec les dispositifs et structures d'accompagnement à la création -Soutenir l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif des femmes, en lien avec le volet emploi
	Mettre en place des aides pour le conseil à la structuration des entreprises	Formation durant activités
Pilier Cohésion sociale		
ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Donner – redonner le goût aux apprentissages	Renforcer l'autonomie des enfants et des jeunes	- Développer les projets péri et extrascolaires
	Diversifier les méthodes et outils pour apprendre	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et développer les projets autour de la lecture, du plaisir d'apprendre dès le plus jeune âge - Favoriser l'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire - Diffuser les pratiques pédagogiques numériques : développer les équipements numériques (tablettes, vidéo) - Développer l'apprentissage des compétences numériques
	Faciliter l'accès à l'offre extrascolaire de loisirs, de sports, de culture	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux communiquer sur l'offre existante, encourager sa visibilité à destination des professionnels des quartiers et notamment des équipes éducatives et des familles des QPV - Encourager la diversité, la visibilité de l'offre en termes d'horaires, de lieux, de tarifs pour les familles de ces quartiers - Faciliter l'accès aux pratiques sportives
Mobiliser et remobiliser	Permettre l'accrochage scolaire et prévenir le décrochage scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et accompagner les projets éducatifs autour de l'estime de soi dans les établissements et pendant les vacances - Mieux accompagner les enfants - Mise en place et développement de dispositifs spécifiques d'accompagnement - Développer le partenariat avec les associations
	Accompagner le rattrapage	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets partenariaux avec les lycées professionnels pour les jeunes en décrochage scolaire afin de leur faire découvrir des métiers et favoriser le retour à la scolarité - Favoriser le retour à la formation des jeunes décrocheurs en priorité dans les QPV
Améliorer le bien-être	Développement de l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des projets autour de l'estime de soi, notamment autour de la communication bienveillante, et de la médiation entre pairs - Développer des projets autour de la lutte contre le harcèlement, de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre la discrimination, le cyber harcèlement...
Promouvoir la santé des enfants et des jeunes	Eduquer à la santé	- Développer les projets partenariaux autour de la nutrition/obésité, la sexualité, addiction, compétences psychosociales, lutte contre les abus d'écran et risques des réseaux sociaux, e-réputation dans les écoles ou durant les temps péri ou extra-scolaire
Détecter les troubles de l'apprentissage et prévenir l'illettrisme	Prévention de l'illettrisme et acquisition des compétences clés	- Développer des partenariats pour développer des projets et des accompagnements de prévention de l'illettrisme

Favoriser la participation des parents des quartiers prioritaires	Soutenir la fonction parentale	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et accompagner des projets de soutien aux parents - Accompagner individuellement les parents dans leur parentalité dans les parcours individualisés de réussite éducative - Favoriser l'accès aux droits des parents - Réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs de la CAF en matière de soutien à la parentalité
Permettre aux parents d'accéder aux ressources du territoire	Rendre visible et développer l'offre en soutien à la fonction parentale	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et communiquer sur les ressources parentalité auprès des écoles et collèges
Consolider les relais de solidarité	Maintenir et développer les dispositifs, réseaux et structures de solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le maillage associatif de proximité - Consolider et développer les réseaux locaux de solidarité de voisinage en direction des familles monoparentales précaires et des personnes âgées isolées - Favoriser l'organisation d'échanges de services entra habitants - Favoriser les actions intergénérationnelles et les actions en faveur des personnes âgées
Insérer le sport dans l'espace extérieur	Développer l'offre ludique et la pratique sportive libre dans les espaces publics et collectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des lieux de pratique sportive dans les quartiers (skate park, espace fitness outdoor, accrobranches, etc) - Favoriser l'implantation dans les quartiers des animations sportives municipales de proximité - Mobiliser les associations sportives tamponnaises pour l'animation de dispositifs tous publics - Accompagner les publics les plus fragiles pour favoriser leur accès aux espaces
Rendre l'offre plus visible et plus lisible	Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler les publics les plus éloignés de la culture - Développer le partenariat entre structures culturelles et structures sociales, entre structures culturelles et établissements scolaires
Rapprocher l'offre vers les publics	Développer les actions « hors les murs »	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider les actions culturelles (cinéma, spectacle vivant, etc.) dans l'espace public et accompagner les initiatives dans les espaces communs et privés « in situ »
Valoriser les quartiers	Faire connaître les atouts des quartiers	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression de l'identité des quartiers

Piliers Cadre de vie et renouvellement urbain

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Développer les actions d'animation des espaces publics et collectifs et co-construction avec les habitants	Favoriser la présence des habitants et des usagers dans l'espace commun	<ul style="list-style-type: none"> - Développer de nouveaux usages à destination de tous et notamment des plus jeunes
	Favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le quartier entre habitants, associations, usagers, intervenants extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> - Consolider et développer dans l'espace public des animations et des événements collectifs ponctuels (brocantes, fête de quartier, etc) - Dialogue interculturel : développer les actions interculturelles afin de développer la connaissance de l'autre
	Promouvoir les démarches d'installation innovantes en plein air	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et proposer des lieux susceptibles d'accueillir de façon permanente des dispositifs d'animation permanents de l'espace public
Embellir et requalifier les espaces publics et collectifs	Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des « mesures incitatives » d'implication - Développer des ateliers d'activités d'échanges de service non monétaires - Pérenniser un mode de concertation permanent avec les habitants - Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention - Réduire le nombre de dépôts sauvages et de véhicules hors d'usage (VHU)

Piliers Valeurs de la République et de la Citoyenneté

ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Lutter contre le non-recours	Consolider et valoriser l'offre institutionnelle et associative d'accès aux droits	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'accès aux droits de la CAF - Développer l'accès au droit des femmes victimes de violences, - Renforcer et coordonner l'offre d'apprentissage du français pour favoriser les parcours de formation
	Permettre aux enfants d'accéder à l'offre d'accueil et aux familles d'y avoir recours	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les familles sur les possibilités d'accueil - Faciliter les démarches administratives (Portail Petite Enfance) - Présentation de dossier de manière simplifiée
	Assurer l'accès des personnes fragiles, en situation de handicap et aux personnes âgées aux dispositifs de droit commun	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les démarches administratives - Lutter contre l'illectronisme - Mettre en place des ateliers sur les démarches de la vie quotidienne - Illectronisme des adultes - Accompagnement des SDF au logement (CCAS)
	Permettre l'accès de tous aux aides facultatives par une meilleure information	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir la connaissance et l'accès aux prestations d'aide sociale facultative - Mieux coordonner et valoriser les différents dispositifs destinés aux jeunes en situation de précarité et renforcer leur accompagnement par les services sociaux
	Coordonner l'intervention des acteurs, services publics, associations	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les conventions partenariales avec différents intervenants du champ culturel - Renforcer la coordination des acteurs de l'apprentissage du français pour améliorer l'orientation du public - Mettre en place un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires - Renforcer la coordination entre les services publics municipaux présents dans les quartiers (centres municipaux, mairies annexes, maisons des associations) - Coordonner les interventions de la politique sportive avec celle de la politique de la ville - Coordonner les interventions de la politique culturelle avec celle de la politique de la ville
	Améliorer et rationaliser la communication vers les publics	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les structures pour diffuser l'information au plus près des usagers - Peu de connaissance des actions du contrat de ville - Mobilisation du public
Promouvoir les actions éducatives et de formation dans l'espace public	Favoriser la participation des acteurs des quartiers aux actions de valorisation de l'engagement citoyen et associatif	<ul style="list-style-type: none"> - Informer de façon active sur les dispositifs existants et inciter les acteurs à y participer - Dynamiser les conseils citoyens
Promouvoir les dispositifs de médiation	Contribuer à la lutte contre les toxicomanies	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser la formation qualifiante des acteurs sur la question de la toxicomanie
Assurer la promotion et la publicité des dispositifs VVV (Ville Vie Vacances) dans les quartiers prioritaires	Optimiser les politiques de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le déploiement des actions du dispositif VVV dans les quartiers prioritaires
	Elargir le nombre de participants	<ul style="list-style-type: none"> - Travailler à une meilleure communication sur les VVV afin que les publics ciblés soient bien informés - Favoriser l'accès des publics visés par la justice aux actions VVV
Veiller à l'articulation entre CLSPD et contrat de ville et assurer la mobilisation du droit commun en matière de prévention de la délinquance	Avoir une meilleure connaissance des partenaires	réaliser une cartographie de l'ensemble des instances locales oeuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance
	Renforcer les actions de prévention	<ul style="list-style-type: none"> - privilégier l'orientation des crédits du FIPD vers les actions proposées dans les quartiers prioritaires
	Harmoniser les politiques de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - favoriser les liens et les interactions entre le contrat de ville et le CLSPD
	Valoriser la politique d'aide aux victimes	<ul style="list-style-type: none"> - développer le partenariat avec les associations oeuvrant dans le domaine des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes

